

Département des Landes  
Arrondissement de Dax

**Commune de POYANNE**

Nombre de Conseillers  
15  
Conseillers en fonction  
15  
Conseillers présents  
11

PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 septembre 2022

**Sous la présidence de Madame Fabienne LABY-FAUTHOUX,**

**Maire**

**Membres présents :** Fabienne LABY-FAUTHOUX-  
Nadine BOURLON - Elisabeth COUDROY – Philippe  
DUCOURNEAU - Michèle GUARIDO - Séverine  
SOUPOT – Maylis AUMAILLEY – Catherine  
ROSSIGNOL – Thierry LABORDE – Nicolas JACOB –  
Olivier SCHAFFHAUSER

**Absents excusés :** Alain LABAT - Thierry LOUPIEN – Rémy NAPIAS – Hervé DAL-CORSO

**Secrétaire de séance :** Elisabeth COUDROY

**Date de la convocation :** 22 septembre 2022

Ordre du jour

- 1) Approbation du dernier compte rendu
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) DCM 2022/10/35 : Vote des subventions aux associations
- 4) DCM 2022/10/033 : Vente terrain Rte du Moulin d'Arthoux
- 5) DCM 2022/10/034 : Echange de terrain commune – Consorts Darteyron
- 6) Achat terrain Rte du Hémat
- 7) DCM 2022/10/032 Externalisation des paies
- 8) Convention Sydec - Décret tertiaire
- 9) Organisation octobre rose, matinée citoyenne
- 10) Divers :

**1) APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents (11 votants, 11 pour, 0 contre et 0 abstention), approuve le procès-verbal de la séance du 05 août 2022

**2) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Nadine BOURLON se porte candidate et est nommée secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

### 3) VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame Elisabeth COUDROY fait le point sur les dossiers de demande de subvention qui ont été retournés en mairie et donne lecture des montants demandés par les associations communales. Les associations Haute Chalosse, APE, Comité des Fêtes, Custom's family n'ont pas déposé de dossier. Manis'Art n'a toujours pas repris son activité et Music'O Rock ne demande pas de subvention car la commune met à disposition gratuitement le foyer rural. Les Martinets n'ont pas signé la charte.

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents décide d'octroyer les subventions 2022 comme suit :

- ACCA : 350€
- A l'Oumpre Dou Castet : 750€
- La Boule Poyannaise : 305€
- FNACA : 305€
- Les orchidées : 400€
- Le VTT de Poyanne : 305€
- Le Foyer des Jeunes : 305€

Un courrier sera envoyé à chacune des associations bénéficiant d'une subvention avant le mandatement.

***Reçu en Préfecture le 21 octobre 2022***

### 4) DCM 2022/10/33 : VENTE DE TERRAIN ROUTE DU MOULIN D'ARTHOUX

Vu la parcelle D648 appartenant à la commune d'une superficie de 1a97ca

Vu le nouveau document d'arpentage scindant la parcelle D648 en 2 nouvelles parcelles qui sont :

- D671 d'une superficie de 1a88ca
- D672 d'une superficie de 9ca

Considérant la demande de Monsieur Kopp d'acquérir la parcelle D672

Madame le Maire propose de vendre la parcelle D672. Elle propose de vendre le mètre carré à 15€

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents

- **ACCEPTE** de vendre à Monsieur Kopp la parcelle D672 pour une contenance de 9ca
- **FIXE** le prix de vente à 15€/m<sup>2</sup>
- **DIT** que les frais de notaire restent à la charge de Monsieur Kopp
- **CHARGE** Madame le Maire de toutes les formalités administratives nécessaires à la vente

***Reçu en Préfecture le 14 octobre 2022***

## **5) DCM 2022/10/034 : ECHANGE DE TERRAIN COMMUNE – CONSORTS DARTEYRON**

Vu le Code Général de la Propriété des personnes Publiques, notamment les articles L.1111-4 et L.3211-23

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1311-9 et suivants, L.2121-29 et L.2241-1

Considérant que la commune, pour sécuriser la sortie de l'école maternelle, a besoin d'acquérir les parcelles cadastrées D 560, 561 appartenant aux Consorts Darteyron

Considérant que le propriétaire sus nommé souhaite devenir propriétaire d'une parcelle communale cadastrée D 563

Considérant qu'il convient de régulariser la situation

Considérant que l'échange aura lieu sans soulte

Le conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

(résultats du vote : 11 votants : 11 votes pour l'échange, 0 contre et 0 abstention),

- **DECIDE** de conclure un échange de terrain sans soulte avec le consorts Darteyron
- **PRECISE** que cet échange se traduit de la façon suivante
  - Cession par la commune aux Consorts Darteyron de la parcelle D 563 d'une contenance de 95ca
  - Cession par les Consorts Darteyron à la commune des parcelles D 560 d'une contenance de 10ca et D 561 d'une contenance de 13ca
- **PRECISE** que les frais de notaires sont à la charge des Consorts Darteyron
- **CHARGE** Madame le Maire de toutes les modalités administratives

***Reçu en Préfecture le 15 octobre 2022***

## **6) ACHAT D'UNE PARCELLE ROUTE DU HEMAT**

La société CEMEX a vendu une parcelle à des particuliers. Après bornage, il s'avère qu'une partie de celles-ci se situe sur l'emprise de la route du Hémat. Cémex a demandé à la commune si elle était intéressée pour acheter les parcelles restantes après découpages et numérotées comme suit :

- B 655 : 1a34ca
- B 658 : 1a02ca
- B660 : 51ca
- B 662 : 1a54ca

Le conseil municipal donne un avis favorable à cet achat mais souhaite définir les conditions d'achat. Madame le Maire doit rencontrer Monsieur Lailheugue de la CEMEX pour définir cet achat : tarif, frais de notaire.

Ce point fera l'objet d'un ordre du jour lors de la prochaine réunion.

## **7) DCM 2022/10/032 : EXTERNALISATION DES PAIES**

Madame le Maire présente le service « paie externalisée » proposée par l'ALPI prestataire informatique de la commune de Poyanne et propose d'y adhérer

VU la proposition de convention de l'ALPI

VU le devis concernant le coût de ce service

Après délibération et à l'unanimité des présents, le comité syndical :

- **DECIDE** d'adhérer au service « Paies externalisée » à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022
- **CHARGE** Madame le Maire de toutes les formalités administratives afférentes à ce dossier

***Reçu en Préfecture le 30 septembre 2022***

## **8) CONVENTION SYDEC – DECRET TERTIAIRE**

Madame le Maire propose de signer la convention d'accompagnement de mise en conformité avec l'obligation réglementaire Eco énergétique.

Cette convention fait suite à la lutte contre le réchauffement climatique engagée par l'Etat à travers les lois Grenelle I et II puis la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Le décret tertiaire définit les objectifs de performance énergétique pour les bâtiments tertiaires. La commune doit réduire progressivement sa consommation d'énergie d'ici 2050. Afin d'y parvenir, le SYDEC s'est doté d'un ensemble de prestation permettant d'accompagner les collectivités dans cette démarche.

Madame le Maire précise qu'en amont Thierry Loupien a répertorié toutes les factures de gaz et d'électricité depuis 10 ans afin de définir une année référence.

Coût des prestations :

- Détection des sites assujettis et choix de l'année de référence : 500€ HT
- Suivi énergétique annuel et renseignement sur la plateforme OPERAT (Plateforme de saisie de consommations) : 150€ HT/ an
- Accompagnement annuel complet de mise en conformité 1500€HT/site

La convention est signée pour 5 ans, la collectivité peut se retirer de plein droit à l'issue de la date de fin.

Après délibéré, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention.

## **9) ORGANISATION DES DIVERSES MANIFESTATIONS**

### ***a) Octobre rose***

Monsieur Nicolas Jacob a préparé une affiche présentant la journée du 23 octobre dont le programme est le suivant :

- Accueil des participants à partir de 9h avec service du petit déjeuner de bienvenu
- Echauffement sportif
- 2 parcours sportifs de marche de 1 et 5 kms
- Présence d'un stand de prévention et information

Contacts seront pris avec les présidents des associations pour l'organisation de cette manifestation (service...)

Madame le Maire présente les ombrelles confectionnées par les bénévoles des associations poyannaises. Elles sont mises à disposition à la mairie. Chacun donne la somme qu'il veut et l'argent récolté sera versé intégralement à l'association La Holi, située à Hagetmau et dont les principales activités sont de venir en aide aux personnes atteintes du cancer (réconfort, écoute, bienveillance, le plein de bonnes énergies par le biais de diverses activités)

Madame le Maire informe l'assemblée que le programme de cette journée sera envoyé à l'association.

Les flyers seront préparés rapidement pour distribution dans chaque boîte aux lettres.

a) Journée citoyenne

La matinée citoyenne aura lieu le samedi 15 octobre. Ils convient de recenser les travaux à faire  
Préparation des flyers pour distribution dans boîte aux lettres

b) Visite du château

Une visite animée par Marie-Claire Lamarque est prévue le samedi 12 novembre à 16h  
Cette visite sera suivie du repas à Lourquen (fêtes patronales).

10) DIVERS

a) Commission « Associations »

- Recensement de toutes les clefs que possèdent les associations
- MPP 2023 : il aura lieu le mardi 8 août 2023. Il sera proposé au Comité des fêtes de le co-organiser
- Forum de associations s'est tenu le 17 septembre dernier : un mail de remerciement a été envoyé aux participants et à la mairie de Mugron pour le prêt des grilles.
- Madame Elisabeth Coudroy informe l'assemblée que le nid de la balançoire a été changé en raison d'une malfaçon.
- 

b) Commission « Bulletin municipal »

- Préparation d'un courrier aux associations afin qu'elles préparent un article
- Jeudi 6 octobre, RDV avec Thierry Dupéré
- Un article sera dédié à Monsieur et Madame Meinvielle
- La commission site doit se réunir pour continuer le travail avant la mise en route du site

c) Autres points

A la lagune, naissance de 4 agneaux (2 à Jean et 2 à la commune)

Prévoir l'achat de foin à un administré de Poyartin